

**Séance : Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies (S/2014/264)**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8386 30 octobre 2018 ^a			Ukraine	Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence	14 membres du Conseil ^b , tous les invités	Vote de procédure (art. 39) 1-7-7 ^c

^a La séance s'est également tenue au titre de la question intitulée « Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'ONU (S/2014/136) ».

^b Bolivie (État plurinational de), Chine, États-Unis, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Guinée équatoriale, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Royaume-Uni et Suède.

^c *Pour* : Fédération de Russie ; *contre* : États-Unis, France, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Royaume-Uni, Suède ; *abstentions* : Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Guinée équatoriale, Kazakhstan, Koweït.

**22. Lettre datée du 13 mars 2018, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(S/2018/218)**

En 2018, le Conseil de sécurité a tenu quatre séances au titre de la question intitulée « Lettre datée du 13 mars 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'ONU (S/2018/218) ». Toutes étaient des séances d'information³²⁹. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants et les orateurs.

Dans une lettre qu'elle a adressée au Secrétaire général et qui a été jointe en annexe à la lettre datée du 13 mars 2018 du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni, la Première Ministre du Royaume-Uni a informé le Secrétaire général que, le 4 mars 2018, Sergei Skripal et sa fille Yulia Skripal, avaient été empoisonnés à Salisbury et se trouvaient dans un état critique. Elle a ajouté qu'un

officier de police avait également été exposé à l'agent contaminant lors de l'attaque et était toujours dans un état grave. Des effectifs militaires spécialisés participaient à l'enquête et sécurisaient les sites contaminés. Selon elle, cette attaque avait touché plusieurs centaines de citoyens du Royaume-Uni. De plus, la Première Ministre a affirmé que la police du Royaume-Uni avait déterminé que le produit utilisé à Salisbury était un neurotoxique issu d'une classe d'agents de guerre chimiques appelée « Novitchok », des poisons hautement toxiques qui perturbaient le fonctionnement du système nerveux. D'après la Première Ministre et comme celle-ci l'avait annoncé au Parlement britannique, le Gouvernement du Royaume-Uni estimait que la Fédération de Russie était très probablement à l'origine de l'empoisonnement, ce pays ayant à la fois l'arsenal de guerre chimique nécessaire, l'intention d'utiliser les Novitchok comme arme de guerre, et des raisons de vouloir éliminer la principale victime de l'attaque. La Première Ministre a déclaré que le Royaume-Uni était déterminé à ce que les auteurs de ce crime soient tenus de rendre des comptes, dans le respect de l'état de droit. Elle a qualifié cette

³²⁹ Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

attaque de camouflet manifeste infligé à l'ordre international et à ses règles par un État Membre de l'ONU, qui devait être traité avec le soutien de l'ensemble de la communauté internationale³³⁰.

La première séance au titre de cette question s'est tenue le 14 mars 2018. Au cours de cette séance, le représentant du Royaume-Uni a affirmé que l'attaque constituait une utilisation illégale de la force et une violation de l'Article 2 de la Charte³³¹. À la même séance, le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que la lettre contenait des « assertions totalement irresponsables » et qu'un État souverain et membre permanent du Conseil de sécurité y faisait l'objet de menaces qui étaient contraires au droit international et au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte. Il a souligné que la Fédération de Russie estimait que les accusations sans fondement contenues dans l'appel lancé le 13 mars au Secrétaire général par la Première Ministre britannique étaient « totalement inacceptables »³³². De nombreux membres du Conseil se sont déclarés vivement préoccupés par l'utilisation d'une arme chimique contre des civils et par la menace que cela représentait pour le régime international de non-prolifération³³³, tandis que d'autres ont appelé au respect de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (la Convention sur les armes chimiques) et déclaré attendre avec intérêt une enquête complète et détaillée³³⁴.

Lors des séances ultérieures au titre de cette question, les débats ont été axés sur les réunions du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à La Haye. Le 18 avril 2018, la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement a informé le Conseil que le Royaume-Uni avait demandé une assistance technique au Secrétariat technique de l'OIAC au titre de l'article VIII de la Convention sur les armes chimiques. Elle a également informé le Conseil que le Directeur général de l'OIAC avait déployé une équipe d'assistance technique au Royaume-Uni à la fin du mois de mars 2018. Elle a aussi déclaré que les résultats de l'analyse par les laboratoires désignés par l'OIAC des échantillons

environnementaux et biomédicaux prélevés par l'équipe dépêchée dans le cadre de la visite d'assistance technique de l'OIAC confirmaient les conclusions du Royaume-Uni concernant l'identité du produit chimique toxique utilisé à Salisbury le 4 mars, information qui avait été communiquée au Royaume-Uni et à tous les autres États parties à la Convention sur les armes chimiques dans un rapport du Secrétariat technique le 12 avril 2018³³⁵. Toujours à la même séance, le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que rien dans le rapport de l'OIAC n'appuyait la version britannique selon laquelle la Fédération de Russie serait impliquée dans l'incident de Salisbury, ajoutant que l'analyse expéditive menée par l'OIAC ne faisait que confirmer qu'une telle substance aurait pu être produite dans n'importe quel laboratoire équipé du matériel voulu³³⁶.

Le 5 septembre 2018, la représentante permanente du Royaume-Uni a fait tenir à la Présidente du Conseil de sécurité une déclaration faite par la Première Ministre du Royaume-Uni devant le Parlement, le 5 septembre 2018, au sujet de l'enquête sur l'attaque perpétrée à Salisbury le 4 mars 2018³³⁷. Lors de la séance du Conseil du 6 septembre 2018, la représentante du Royaume-Uni a informé le Conseil que, si les Skripal étaient en voie de guérison, deux autres personnes étaient tombées malades après avoir été exposées au Novitchok à Amesbury, dont l'une était décédée le 8 juillet 2018. Elle a ajouté que les laboratoires d'experts indépendants de l'OIAC avaient une fois de plus confirmé l'identification par le Royaume-Uni de l'agent neurotoxique Novitchok et que le parquet avait lancé des poursuites contre deux ressortissants russes. Elle a en outre déclaré que le Gouvernement du Royaume-Uni avait conclu que les deux individus nommés par la police étaient des officiers de la direction générale du renseignement de l'armée russe³³⁸. Le représentant de la Fédération de Russie a fermement rejeté toutes les « accusations infondées » concernant l'implication de son pays dans l'empoisonnement à l'aide de produits chimiques toxiques, dans la ville de Salisbury en mars 2018, précisant que la Fédération de Russie n'avait jamais mis au point, fabriqué ou stocké les matières chimiques toxiques connues sous le nom de Novitchok³³⁹.

³³⁰ S/2018/218, annexe.

³³¹ S/PV.8203, p. 2.

³³² Ibid., p. 8 et 9.

³³³ Ibid., p. 5 (France), p. 5 et 6 (Koweït), p. 6 (Pologne), p. 7 (Pérou), p. 7 (Suède) et p. 11 et 12 (Pays-Bas).

³³⁴ Ibid., p. 5 et 6 (Koweït), p. 7 (Suède), p. 7 et 8 (Kazakhstan) et p. 8 (Éthiopie).

³³⁵ S/PV.8237, p. 2.

³³⁶ Ibid., p. 13.

³³⁷ S/2018/814.

³³⁸ S/PV.8343, p. 2 et 3.

³³⁹ Ibid., p. 11.

**Séances : Lettre datée du 13 mars 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation
des Nations Unies (S/2018/218)**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8203 14 mars 2018	Lettre datée du 13 mars 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'ONU (S/2018/218)				Tous les membres du Conseil	
S/PV.8224 5 avril 2018	Lettre datée du 13 mars 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'ONU (S/2018/218)				Tous les membres du Conseil	
S/PV.8237 18 avril 2018	Lettre datée du 13 mars 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'ONU (S/2018/218)			Haute- Représentante pour les affaires de désarmement	Tous les membres du Conseil, Haute- Représentante pour les affaires de désarmement	

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8343 6 septembre 2018	Lettre datée du 13 mars 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'ONU (S/2018/218)				Tous les membres du Conseil	

Moyen-Orient

23. La situation au Moyen-Orient

Durant la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu 47 séances publiques, au titre de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient »³⁴⁰. La plupart étaient des séances d'information³⁴¹. Dans le cadre de ces séances, le Conseil a examiné divers sujets, essentiellement le conflit en République arabe syrienne, le conflit au Yémen, le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Le Conseil s'est également réuni à une occasion, en janvier 2018, pour examiner l'évolution de la situation en République islamique d'Iran. En 2018, le Conseil de sécurité a adopté sept résolutions et publié une déclaration de son président au titre de la question considérée. Cependant, il n'est pas parvenu à adopter quatre projets de résolution concernant la situation en République arabe syrienne et la situation au Yémen car, dans deux cas, un ou plusieurs de ses membres permanents ont voté contre et, dans les deux autres cas, le nombre requis de voix n'a pas été obtenu. En outre, il a tenu trois séances privées avec les pays qui

fournissent des contingents ou du personnel de police à la FNUOD et à la FINUL³⁴². On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions.

Les séances que le Conseil a tenues en 2018 au sujet du conflit en République arabe syrienne étaient axées sur trois aspects spécifiques : le processus politique visant à mettre fin au conflit, la prolifération et l'emploi d'armes chimiques et la situation humanitaire dans le pays. En ce qui concerne le processus politique, le Conseil a entendu les exposés mensuels de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, qui l'a mis au fait de l'action menée en vue de parvenir à un accord politique et de désamorcer le conflit. L'Envoyé spécial a rendu compte au Conseil de l'état d'avancement des Consultations de Genève, du processus d'Astana et de la suite donnée au Congrès pour le dialogue national syrien, qui avait eu lieu à Sotchi (Fédération de Russie) en janvier 2018. Il lui a également présenté un exposé sur d'autres faits

³⁴⁰ L'ordre du jour provisoire de la 8209^e séance n'a pas été adopté, le nombre requis de voix n'ayant pas été obtenu (voir [S/PV.8209](#)). Pour plus d'informations sur l'adoption de l'ordre du jour, voir la section II.A de la deuxième partie.

³⁴¹ Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

³⁴² Au titre de la question intitulée « Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution [1353 \(2001\)](#) », le Conseil a tenu deux séances concernant la FNUOD, le 14 juin (voir [S/PV.8286](#)) et le 11 décembre 2018 (voir [S/PV.8417](#)), ainsi qu'une séance concernant la FINUL, le 9 août 2018 (voir [S/PV.8326](#)).